

LIVRET D'ACCUEIL

V1_29/11/2025



SAS AE POLE POSITION

Immatriculée au RCS d'Evry

SIRET : 943988816 00014

Adresse : 38 T RUE DE VILLECRESNES 91800

BRUNOY

Capital social : 1 000 €

N°TVA : FR50943988816

N° Agrément préfectoral : E2509100140

Tel : 0988565828

Mail : ae.poleposition91@gmail.com

Site web : <https://autoecolebrunoy.fr/>

Horaires du bureau

- Lundi : 9h30 / 12h00 - 15h30/19h30
- Mardi : 9h30 / 12h00 - 15h30/19h30
- Mercredi : 9h30 / 12h00 - 15h30/19h30
- Jeudi : 9h30 / 12h00 - 15h30/19h30
- Vendredi : 9h30 / 12h00 - 15h30/19h30
- Samedi : 9h30 à 15h

Horaires de conduite

- Lundi : 9h à 13h - 14h à 20h
- Mardi : 9h à 13h - 14h à 20h
- Mercredi : 9h à 13h - 14h à 20h
- Jeudi : 9h à 13h - 14h à 20h
- Vendredi : 9h à 13h - 14h à 20h
- Samedi : 9h à 15h

Tous nos tarifs sont affichés en ligne sur notre site internet

ENJEUX et déroulement de la formation (permis voiture)

Enjeux de la formation au permis de conduire

• Sécurité routière

Former des conducteurs responsables et conscients des risques. Réduire les accidents, notamment chez les jeunes conducteurs (population à risque).

• Insertion sociale et professionnelle

Le permis est souvent indispensable pour trouver un emploi ou se rendre au travail, surtout en zone rurale ou périurbaine.

• Éducation à la citoyenneté

Apprentissage du respect des règles, des autres usagers (piétons, cyclistes, etc.) et de l'environnement.

• Autonomie et mobilité

Gagner en liberté de déplacement (famille, loisirs, études...).

• Économie et emploi

Le secteur de l'enseignement de la conduite génère des milliers d'emplois. Le permis est requis dans de nombreux métiers.

Déroulement de la formation au permis B

1. Inscription

Via une auto-école ou en candidat libre. Constitution d'un dossier d'inscription en préfecture

2. Code de la route

Apprentissage des règles du Code de la route
Cours en auto-école ou en ligne.

Examen : QCM de 40 questions (5 fautes max).

3. Formation pratique

Minimum légal de 20 heures de conduite (en auto-école). Apprentissage progressif : maîtrise du véhicule, circulation en ville, sur route, autoroute, comportements en situation réelle, conduite éco-responsable.

4. Examen pratique

Durée : ~32 minutes. Évaluation sur : respect du code, manœuvres, anticipation, autonomie...
Barème : 20 points minimum (sur 31), sans faute éliminatoire.

5. Réception du permis

En cas de réussite : certificat CEPC en attendant le permis définitif. En cas d'échec : possibilité de repasser l'épreuve après délai.

Dispositifs spécifiques

- Conduite accompagnée (à partir de 15 ans)
- Conduite supervisée (à partir de 18 ans)
- Formation post-permis (entre le 6ème et le 12^{ème} mois après l'obtention du permis de conduire).

L'examen THEORIQUE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.



LORSQUE l'entraînement au code se fait dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant, les thèmes abordés peuvent être les suivants (à la demande des apprenants ou pour donner suite à une évaluation de l'enseignant) :



L'examen PRATIQUE (la conduite)

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS.

Cette épreuve a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

MODALITÉS D'ORGANISATION

ACCÈS À LA FORMATION

Conditions générales

- Âge minimum : 17 ans (ou 15 ans en conduite accompagnée).
- Résider en France et posséder une pièce d'identité en cours de validité.
- Avoir l'ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2) ou l'ASR si né après 1988.

Épreuve théorique : Code de la route (ETG)

- Examen de 40 questions à choix multiples.
- Seuil de réussite : 35 bonnes réponses minimum.
- Valable 5 ans ou pour 5 tentatives à l'épreuve pratique.

Formation pratique

- Réalisée avec une auto-école ou en candidat libre.
- Minimum légal d'heures : 20 heures en boîte de vitesses mécanique, 13 heures en boîte de vitesses automatique (cf. devis ou contrat).

Examen pratique

- Durée : environ 32 minutes.
- Évaluation sur : respect du code, autonomie, manœuvres, partage de la route, conduite sécurisée.
- Score minimal : 20 points / 31, sans faute éliminatoire.

Aptitude physique

- Ne pas être atteint d'une affection incompatible avec la conduite (vision, épilepsie, etc.).
- Un contrôle médical est obligatoire dans certains cas (pathologie, handicap, demande de permis professionnel, etc.).

LIEU DE LA FORMATION

Le début et la fin de la formation se fera devant l'établissement situé au **38 T Rue de Villecresnes 91800 BRUNOY**. L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- Dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- sur une plateforme Internet,
- Autre (précisez) :

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES (Théorie et Pratique)

- Méthodes techniques et pédagogiques adaptées aux apprenants.
- Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de suivi, livret d'apprentissage, livre de code, accès code en ligne, planning synchronisé...).
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de Code (accès libre aux horaires d'ouverture de l'auto-école)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives

- L'épreuve théorique générale (E.T.G)
- L'épreuve pratique de conduite.

Évaluations formatives

- Evaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc

• Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

- Feuille d'émergence pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

Grille d'évaluation pratique du permis de conduire (CEPC)

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaitre et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord											
Effectuer des vérifications du véhicule (1)											
Connaitre et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers											
Partager la chaussée											
Maintenir des espaces de sécurité											
Courtoisie au volant											
Courtoisie et respectueuse de l'environnement	+1										
Total général											
E: Erreur éliminatoire Le candidat peut être éliminé dans 2 cas: - La sécurité n'est pas assurée. - Il commet une infraction: <ul style="list-style-type: none">• circulation à gauche sur chaussée à double sens,• franchissement d'une ligne continue,• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,• circulation en sens interdit.											
Minimum 20 points sur 31											
Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.											
Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.											

COMPETENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Dosser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite Autonome, sûre et Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

ENJEUX et déroulement de la formation (permis moto)

ACCÈS À LA FORMATION MOTO

● Permis A1

- Âge minimum : 16 ans.
- Épreuve théorique : réussite à l'ETM (Épreuve Théorique Moto), 40 questions – 35 bonnes réponses requises.
- Formation pratique : minimum 20 heures (8h sur plateau + 12h en circulation).
- Équipement obligatoire : casque homologué, gants certifiés CE, blouson ou veste à manches longues, pantalon ou combinaison, chaussures montantes.

● Permis A2

- Âge minimum : 18 ans.
- Prérequis :
 - Code moto (ETM) obligatoire.
 - ASSR2 ou ASR requis si moins de 21 ans.
- Formation pratique :
 - 20h (8h plateau + 12h circulation).
 - Réduction à 15h (5h plateau + 10h circulation) si titulaire du permis A1 depuis moins de 5 ans.
- Équipement obligatoire : identique au permis A1.

● Permis A

- Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans.
- Âge minimum : 20 ans.
- Accès via une formation passerelle de 7 heures sans examen :
 - 2 heures de théorie.
 - 2 heures de plateau.
 - 3 heures de circulation.
- Démarches administratives :
 - Déclaration de la formation par l'auto-école.
 - Demande d'ajout de la catégorie A via le site ANTS (pièces justificatives à fournir : permis A2, pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation CNIL, si nécessaire un avis médical).
- Équipement obligatoire : identique aux catégories précédentes.

LIEU DE LA FORMATION

Notre piste moto se trouve au **Stade Léo Lagrange situé avenue Jean Rostand à Yerres (91330)**. La durée du trajet entre l'auto-école et la piste est de 2,9 km et 7 minutes aller et 7 minutes retour soit 14 minutes aller et retour.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes techniques et pédagogiques adaptées aux apprenants.
- Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de suivi, livret d'apprentissage, livre de code, accès code en ligne, planning synchronisé...).
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de Code (accès libre aux horaires d'ouverture de l'auto-école)
- Kit oreillettes, gilet jaune, talkie-walkie relié avec le véhicule auto-école de l'enseignant.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives

- Épreuve Théorique Généralisée (ETG 2 roues motorisées)
- Épreuve plateau du permis de conduire pratique
- Épreuve de circulation du permis de conduire

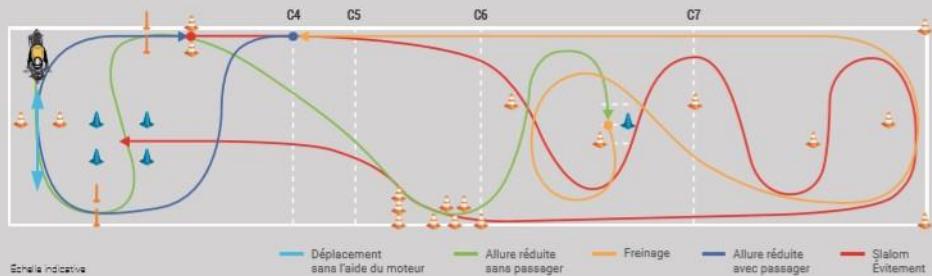
Évaluations formatives

- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)



ÉPREUVE HORS CIRCULATION Plan Général

1



Consignes de réalisation :

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur

Permis A1 (à partir de 16 ans)

- Permet de conduire une moto légère (125 cm³ max et 11 kW).
- Épreuve théorique : ETM (Code moto), 40 questions, 35 bonnes réponses requises.
- Formation pratique :
 - 8 heures sur plateau : maniabilité, freinages, slalom, maîtrise à basse et haute vitesse.
 - 12 heures en circulation : respect du code, repérage, anticipation, comportement routier.
- Examen pratique :
 - Épreuve hors circulation (plateau).
 - Épreuve en circulation.

Permis A2 (à partir de 18 ans)

- Permet de conduire des motos jusqu'à 35 kW.
- Épreuve théorique : ETM obligatoire.
- Formation pratique :
 - 8 heures sur plateau.
 - 12 heures en circulation.
- Réduction possible à 15 h (5 h plateau, 10 h circulation) si permis A1 obtenu depuis moins de 5 ans.
- Examen pratique :
 - Épreuve plateau (enchaînement de manœuvres).
 - Épreuve en circulation (~40 minutes).

Permis A (après 2 ans de permis A2, minimum 20 ans)

- Permet de conduire des motos sans limitation de puissance.
- Accès via une formation passerelle de 7 heures, sans nouvel examen.
- Programme :
 - 2 heures de théorie : risques, spécificités de conduite des grosses cylindrées.
 - 2 heures de plateau : maîtrise technique, freinage, maniabilité.
 - 3 heures de circulation : conduite réelle sur route ouverte.
- Attestation de formation délivrée pour demander la catégorie A sur le site de l'ANTS.

Compétences transversales (REMC)

Les formations A1, A2 et A suivent les 4 compétences du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne :

1. Maîtriser la moto hors circulation : position, équilibre, démarrage, freinage, inclinaison.
2. Circuler en conditions normales : respect du code, trajectoires, stationnement.
3. Circuler en conditions difficiles et partager la route : distances, virages, autres usagers.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : identification des risques, éco-conduite.

Informations complémentaires

- Équipements obligatoires : casque homologué, gants CE, blouson ou veste longue, pantalon ou combinaison, chaussures montantes.